

Édouard Philippe, Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 02 mars 2020.

Objet : Impact économique et social du Covid-19 sur le secteur événementiel

Monsieur le Premier Ministre,

La crise sanitaire à laquelle nous faisons face aura des répercussions économiques et sociales majeures non seulement sur le secteur du loisir et du tourisme, mais aussi sur celui de l'événementiel au service des entreprises et des institutions, auquel nos agences de communication événementielle contribuent largement : 1000 évènements par jour en 2018* représentant 16 Md€* de retombées au bénéfice des entreprises de production événementielle et 15 Md€* au bénéfice des entreprises d'accueil touristique des participants.

Ce secteur de l'événementiel est principalement composé de TPE et PME (agences, organisateurs, traiteurs, restaurateurs, hôteliers, loueurs de salles, prestataires techniques...) qui représentent chaque année en France près de 335 000 emplois en ETP*.

Depuis quelques jours, les médias relaient les annulations successives de grands événements médiatiques, sportifs, culturels et autres grands salons.

Notre secteur en subit dramatiquement les conséquences : depuis vendredi, les clients annulent en cascade tous leurs évènements de moins de 5 000 personnes, considérant qu'ils ne peuvent pas prendre le moindre risque de réunir leurs collaborateurs ou clients. Les entreprises de notre secteur nous remontent à chaque instant des annulations qui s'enchaînent, entraînant mécaniquement, pour la plupart d'entre elles, la disparition totale de leur chiffre d'affaires. Les assureurs viennent de nous informer que leurs clauses d'annulation excluaient toutes les conséquences directes ou indirectes des effets du Covid-19.

Nos TPE et PME ne disposent pas de la trésorerie suffisante pour faire face à une telle crise, même si elle ne devait durer qu'un mois, étant précisé que le chômage technique ne suffirait évidemment pas à résoudre ces difficultés financières.

De surcroît, si l'interdiction de rassemblements devait être élargie aux évènements de moins de 5 000 participants, le péril économique serait d'autant plus grand pour notre secteur, puisque cela autoriserait les clients à annuler leurs évènements de manière unilatérale et sans compensation.

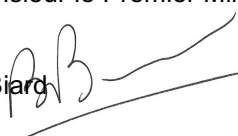
Au-delà des organisateurs de salons et d'évènements sportifs souvent cités dans les médias et dans les mesures du gouvernement, nous souhaitons ainsi attirer votre attention sur les TPE et PME de création et production événementielles, dont LÉVÈNEMENT Association est le principal représentant, pour qu'elles ne soient pas oubliées dans les mesures qui pourront être prises par le gouvernement.

Nous vous demandons de nous aider à envisager :

- un plan de sauvegarde de nos activités,
- l'encadrement juridique des conditions d'annulation et de cas de force majeure,
- les règles sanitaires à appliquer sur les évènements qui se tiendraient encore pour rassurer les clients et les participants,
- les mesures économiques d'accompagnement des entreprises du secteur de tout notre écosystème de partenaires et prestataires.

Je me tiens bien entendu à la disposition de vos équipes pour tout complément d'information et vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

Bertrand Biard
Président



*Source : Étude EY sur les évènements d'entreprise et d'institution en France réalisée en avril et mai 2019.